



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/C.7/1994/L.4/Add.6
2 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DES RESSOURCES NATURELLES
Deuxième session
22 février-4 mars 1994
Point 9 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DE SA DEUXIÈME SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : M. Patrick M. Chipungu

Chapitre

ASPECTS LÉGISLATIFS ET INSTITUTIONNELS DE LA GESTION
INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

1. Le Comité a examiné le point 6 de l'ordre du jour à la 2e séance de son Groupe de travail sur les ressources en eau, le 1er mars 1994. Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur les aspects législatifs et institutionnels de la gestion intégrée des ressources en eau (E/C.7/1994/6).
2. Le représentant du Département des services d'appui et de gestion pour le développement a présenté le rapport en soulignant que les questions institutionnelles relatives à la gestion intégrée des ressources en eau avaient une grande portée et ne se limitaient pas nécessairement aux législations relatives à l'eau. La plupart des pays réglementaient l'exercice des droits sur l'eau (utilisation efficace et bénéfique), mais on pouvait citer des exemples où ces droits étaient octroyés sans être assujettis à aucune condition. On voyait se dessiner une tendance à lutter contre la pollution de l'eau et à protéger le patrimoine naturel associé à l'eau. L'augmentation de l'utilisation de l'eau et des risques pour l'environnement amenait les pays à prendre des mesures de mise en application plus rigoureuses. Les mécanismes de protection des réseaux de distribution d'eau, tels que la création de zones de protection de l'eau et la réglementation des eaux souterraines, étaient de plus en plus couramment mis en place.
3. Les pays s'employaient à élaborer des formules permettant de résoudre les conflits, notamment par la médiation et les consultations. De nombreux pays incorporaient des principes associés au développement scientifique et technique

dans leur législation relative à l'eau, qui couvrait un large éventail de questions telles que la lutte contre la pollution, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement.

4. La législation sur l'eau et les litiges liés à l'eau concernaient de plus en plus des questions comme la commercialisation des produits de l'eau, l'évaluation correcte des subventions (y compris l'évaluation de l'impact sur l'environnement des subventions accordées à l'agriculture d'irrigation) et la commercialisation des droits sur l'eau.

5. Enfin, on a signalé les tendances à confier la gestion des ressources en eau à des organisations indépendantes plutôt qu'à des ministères fonctionnels; les préoccupations suscitées par le transfert de certains services liés à l'eau au secteur privé (assurance de la qualité, viabilité économique et financière, comptage et questions d'environnement); et la nécessité de disposer d'une information appropriée.

6. Le Président et certains membres ont demandé combien de pays avaient été priés de fournir des informations sur la législation sur l'eau et les mécanismes institutionnels y relatifs, et combien avaient répondu à cette demande. Le questionnaire avait été adressé par l'intermédiaire des bureaux locaux du PNUD aux pays qui s'étaient fait représenter à la première session du Comité, mais tous n'avaient pas répondu.

7. Il a également été noté que le service législatif était normalement chargé de mettre en oeuvre les politiques de l'eau et que l'introduction de la législation devrait prendre en considération l'ensemble des ressources et non seulement les questions sous-sectorielles, liées à des intérêts particuliers. La formulation d'une politique de l'eau était un processus pluridisciplinaire complexe.

8. Le Comité s'est félicité de la très grande qualité du rapport et de la façon dont il était structuré. Il a été proposé d'ajouter les questions additionnelles ci-après dans les futurs rapports : participation des utilisateurs; diffusion de l'information liée à la législation; importance des arrangements institutionnels appropriés et problèmes posés par la fragmentation de la gestion des ressources en eau; la façon de concilier décentralisation et gestion systématique et cohérente des ressources en eau; et les facteurs institutionnels juridiques qui s'opposent à la gestion intégrée des ressources naturelles. Il conviendrait d'étudier l'expérience accumulée par plusieurs grands pays dotés d'organismes indépendants très actifs dans la gestion de l'eau. Certains membres ont estimé que le rapport manquait d'informations sur l'expérience des pays tropicaux et des pays pauvres en eau d'Afrique et d'autres régions. Il serait utile de disposer d'informations sur les zones arides, l'impact des conditions climatiques et la nécessité d'intégrer la gestion de l'eau et de la terre. Un rapport antérieur de l'ancien Département de la coopération technique pour le développement sur la gestion de la demande et les constatations et conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce pourraient être intégrés à la documentation à présenter ultérieurement sur le sujet. Il a également été noté qu'une réunion sur la participation des

utilisateurs, qui se tiendrait prochainement au Mexique, pourrait être utile au Comité à cet égard.

9. Le représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a résumé les activités que mène la CEPALC dans le domaine de la législation et des arrangements institutionnels, y compris les rapports et les ateliers, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le représentant de la Banque mondiale a estimé que les rapports futurs devraient accorder une attention particulière à la question de la participation des parties prenantes.

10. Il a été proposé d'établir en vue de la troisième session du Comité un rapport sur les questions institutionnelles, juridiques et organisationnelles, portant notamment sur les questions de la fixation des prix, de la participation des parties prenantes et des obstacles institutionnels à la gestion globale des ressources naturelles.

11. En ce qui concerne les activités de l'intersession, les membres ont demandé que le Comité établisse deux documents directifs de nature stratégique et prospective sous la direction de M. R. W. Roye Rutland en ce qui concerne le secteur des minéraux et de Mme Malin Falkenmark pour ce qui est du secteur de l'eau. Il s'agirait de documents d'information succincts sur les questions et les solutions concernant la prochaine décennie, qui seraient examinés à la troisième session du Comité. Les autres membres ont été invités à apporter leur contribution à cet égard.
